



## Aides pour l'amélioration des installations de traite du Conseil Régional et Général

### Bovins lait et caprins

#### Service Elevage

#### Conseil Régional

Investissements éligibles	Montant subventionnable hors déplafonnement		Taux d'aide
	Minimum	Maximum	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement <b>laiterie</b></li> <li>Aménagement <b>abords laiterie</b> (maxi 10 000€)</li> <li>Investissements <b>installations de traites</b> fixe</li> <li><b>Contention</b> fixe et caméra vidéosurveillance (maxi 5 000€)</li> <li><b>Logiciels</b> gestion technico-économique (maxi 1 000€)</li> <li>Investissements <b>économies d'énergie et énergies renouvelables</b> (pré-refroidisseur, chauffe-eau solaire, etc)</li> <li>Investissement de <b>traitement de l'eau</b></li> </ul>	Investissement minimum de <b>4 000€</b> hors main d'œuvre personnelle	Maximum à <b>15 000€</b>	<p><b>Taux de base : 20%</b></p> <p><b>Plus 5%</b> pour les JA installés depuis moins de 5 ans ou les éleveurs ovins ayant créé un troupeau depuis moins de 3 ans</p> <p><b>Plus 5%</b> si la production est sous signe officiel de qualité (hors CCP) et si le projet est porté par des éleveurs ovins sélectionneurs</p> <p><b>Plus 5%</b> encore pour les dossiers concernant uniquement des investissements liés à la production ovine</p>

#### Conseil Général

Investissements éligibles	Montant subventionnable hors déplafonnement		Taux d'aide
	Minimum	Maximum	
<p><i>Equipement et traite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Matériel de traite fixe ou mobile</b>, chauffe eau solaire, récupérateurs de chaleur, travaux intérieurs de la salle de traite</li> </ul> <p><i>Local de stockage du lait et abords :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Local de <b>protection de la pompe</b> à vide</li> <li><b>Infrastructure</b> et intérieur de la laiterie</li> <li><b>Equipement</b> : chauffe eau, évier, armoire à pharmacie (sauf tank à lait)</li> <li><b>Accessibilité et abords</b> : aire bétonnée ou goudronnée devant la porte laiterie (10m<sup>2</sup> minimum) et/ou terrassement et matériaux pour le chemin emprunté par le camion de collecte</li> </ul>	Investissement minimum de <b>4 000€</b> hors main d'œuvre personnelle	Maximum à <b>15 000€</b>	<p><b>Taux : 20%</b></p> <p><b>25%</b> pour les JA installés depuis moins de 5 ans</p>